Département de l'Indre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de La Châtre

Commune de

Gargilesse-Dampierre

Séance du 14 octobre 2011

		L'an deux mil onze, le quatorze octobre à 20 H 00, le Conseil
NOMBRE DE		municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vanik BERBERIAN,
CONSEILLERS		publique, sous la presidence de Monsieur Vallik BERBERTAN,
En exercice	11	Maire.
Présents	10 10	Etaient présents :
Votants		BERBERIAN Vanik, MANÇOIS Marie-Claude, MARATHON
		Stéphane, TERRET Pierrette, ARNOUX Michel, BONITHON
		Alain, NORMAND Gérard, MORVAN Jacqueline, LHUILLIER

Françoise, RICHARD Stéphane.

<u>DATE DE</u> <u>CONVOCATON</u>:

7 octobre 2011

Excusée: Madame CHARBONNIER Rolande

Madame Françoise LHUILLIER a été élue secrétaire.

26

Objet: La Grande Vitesse pour l'Indre

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Gargilesse-Dampierre, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes allerretour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 7 6 OCT (1911) et publication ou notification du 7 OCT (Le Maire,



Pour extrait certifié conforme, A Gargilesse, le 17 octobre 2011. Le Maire,

